



Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire

QU'EST CE QU'UNE cigales ?

La **cigales** est en premier lieu **un club d'investisseurs** qui réunit ses membres plusieurs fois par an, recueille leurs cotisations régulières pour former une cagnotte collective et, comme son nom l'indique, investit dans des entreprises en création ou en développement.

C'est une structure constituée en **indivision**. L'indivision est un statut juridique qui signifie que la gestion des biens (argent et titres) se fait collectivement sans que vous puissiez les diviser avant la fin du club. La durée de vie de la **cigales** (cinq ans, renouvelable une fois) dépend de cette contrainte juridique. Une indivision à durée déterminée n'est dissoute qu'au bout de ces cinq années, ce qui permet d'assurer un suivi des investissements effectués. Ce statut lui garantit ainsi la transparence fiscale. La conclusion de la convention d'indivision (au sens de l'article 1873-1 du Code civil) permet de gérer ce club comme une société dotée de la personnalité morale.

C'est aussi **une structure de "capital-risque"**, un club **cigales** intervient financièrement dans le capital de l'entreprise. L'objectif du club est que l'activité financée et accompagnée atteigne son stade de pérennité. Les membres des clubs **cigales** sont d'avantage intéressés par la réussite de l'entreprise que par la rentabilité financière des investissements réalisés.

C'est encore une structure de collecte **d'épargne de proximité** pour des usages le plus souvent locaux. Elle permet de démultiplier l'efficacité de sommes faibles au départ. La **cigales** se veut dès lors animatrice de son environnement, au service des initiatives locales, des entreprises de proximité et de l'emploi.

Au-delà des soucis de technique financière, la **cigales** est avant tout un lieu de convivialité, de rencontres et d'auto-formation à l'économie, où l'argent n'est qu'un moyen pour **irriguer un peu plus le tissu local, participer à la création d'emplois et faire du citoyen un acteur de son environnement économique.**

En raison de sa forme juridique, la **cigales** s'adresse à des entreprises dans lesquelles elle prend des parts en capital. Dans les associations, son intervention se traduit dans le cadre d'une convention d'apport avec droit de reprise. Elle ne peut pas intervenir dans les entreprises individuelles. Les **cigales** ont développé des partenariats avec d'autres structures de collecte de l'épargne finançant l'économie solidaire, partageant leurs valeurs, comme Autonomie et Solidarité et la Caisse Solidaire.

www.cigales-npdc.org

Contact : Association des cigales contact@cigales-npdc.org

Téléphone : 03 20 54 09 51